



Manziat Infos

Journal Municipal – Janvier 2023 – N° 55
www.manziat.fr

DECORATIONS DE NOEL

Comme vous avez pu le constater, nous avons fait le choix de la sobriété énergétique fin 2022 lors de la mise en place des décorations de Noël. Nous avons tenu à maintenir les illuminations sur la place de la mairie au détriment du rond-point à l'entrée sud du village et des bâtiments communaux proches des écoles.

L'économie financière effectuée est dérisoire puisque les décorations lumineuses sont équipées de LEDs mais il nous a paru logique de « montrer l'exemple » alors même que nous avons communiqué sur d'éventuelles coupures de courant sur le début d'année 2023.

Le manque de décorations n'a pas empêché le Père Noël de déposer sa boîte dans la cabane installée à côté des écoles. Une centaine d'enfants a déposé sa lettre et le Père Noël a pris le temps de répondre à chacun d'entre eux.

Un grand merci aux lutins bénévoles qui ont participé à la construction, à l'installation et à la désinstallation des décorations de Noël.



SOMMAIRE

Décos de Noël	01
Urbanisme	02
CCAS	03
Environnement	04
Mairie	05
Marpa	06
Zoom sur les pros	07
Zoom sur nos associations	09
Conseil municipal du 27/09/2022	10
Conseil municipal du 08/11/2022	14



COMMISSION URBANISME

SCOT



Info SCoT Bresse Val de Saône #5

Le SCoT Bresse Val de Saône est exécutoire

Par délibération du 18 juillet 2022, le Syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Le 21 septembre 2022, soit deux mois après sa transmission au Préfet et suite aux mesures de publicité, le SCoT Bresse Val de Saône a été rendu exécutoire.

C'est où le Bresse Val de Saône ? Et un SCoT c'est quoi ?



S comme « Schéma » => fixe les orientations générales d'organisation de l'espace et détermine les grands équilibres entre espaces urbanisés, naturels, agricoles...

Co comme « de cohérence » => articule l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie, de déplacements, d'équipements...

T comme « territoriale » => dessine un projet de territoire partagé à long terme (horizon 2040 pour le SCoT BVS) à une échelle intercommunautaire (Communauté de communes Bresse et Saône et Veyre)



+ le SCoT doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur

+ les orientations du SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

La suite : le suivi de la consommation foncière

Le SCoT doit maintenant suivre l'évolution de son parc de logement et l'urbanisation de son foncier.

Pour aller plus loin...

L'ensemble des pièces du SCoT est consultable sur : www.bresse-valdesaone.fr

DOSSIERS D'URBANISME INSTRUITS EN MAIRIE

NATURE DU PROJET	Nombre de dossiers			
	2019	2020	2021	2022
Permis de construire maison individuelle	10	12	20	13
Permis de construire bâtiment artisanal ou autres			1	4
Déclaration de travaux	88	80	101	117
<i>dont piscine</i>				15
<i>dont panneaux photovoltaïques</i>				15
Division parcellaire	10	9	3	2
Permis d'aménager	6	1	0	0

CCAS

REPAS DES AINES

Le repas des aînés se déroulera le [dimanche 2 avril 2023 à l'Espace du Chêne.](#)

Comme chaque année, les associations de la commune apporteront les invitations au domicile des aînés, nous les remercions par avance.

Le CCAS organise déjà cette journée afin de proposer un bon repas, une super animation et surtout un moment de convivialité et d'échanges !

Le repas sera servi par les membres du CCAS et 4 associations : l'harmonie Jeanne d'Arc, l'école Saint-Joseph, l'amicale Boules et l'amicale des sapeurs pompiers.



Les serveurs du repas 2022

PLANTATIONS

Le 8 février, cinq haies bocagères vont être plantées le long du chemin Vieux, au stade de foot (le long du chemin d'accès) et derrière la salle des fêtes (entre la salle des fêtes et les cours de tennis).

L'objectif de ces plantations est de créer des corridors écologiques et de reconstituer une qualité paysagère aujourd'hui disparue.

En amont de la plantation, il a fallu travailler le sol. Ainsi, durant l'automne, un labour a été effectué en profondeur afin de permettre à la végétation de pousser plus rapidement et correctement. Ce travail fut plus particulièrement nécessaire pour le terrain derrière la salle des fêtes où la terre a été rapportée lors de la construction.

Les haies vont être constituées d'arbres tels que ormes de Lutèce, chênes pédonculés, cormiers, tilleuls, pruniers sauvages, érables, ... et d'arbustes tels qu'aubépine, fusain, néflier, viorne, cornouiller, noisetiers, ...

Ce projet a été élaboré en collaboration avec l'association MISSION HAIES AUVERGNE RHONE-ALPES. Les jeunes de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Bagé-le-Châtel ont été invités à participer aux plantations dans le cadre de leur formation.

Si cette action vous intéresse et si votre agenda vous le permet, n'hésitez pas à nous rejoindre **le 8 février** pour planter les arbres et arbustes.

RDV devant la mairie à 8H.



MAIRIE

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Objet	Service compétent	
Carte d'identité / passeport	Service public.fr	Dossier à compléter sur service public.fr et rendez-vous à prendre dans les mairies compétentes (Pont-de-Vaux/Mâcon)
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Se munir d'une pièce d'identité NE PAS SIGNER LE DOCUMENT AVANT
Inscription liste électorale	Service public.fr Mairie du domicile	Selon les élections, dates déterminées par arrêté préfectoral
Recensement militaire	Mairie du domicile	Dans les 3 mois du jour anniversaire des 16 ans Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille
Liste assistantes maternelles	monenfant.fr	
Inscription école publique	Mairie du domicile	Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile
Copie d'acte (naissance, mariage, décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité AUCUN ENVOI D'ACTE PAR MEL
Nouvel arrivant Départ de la commune	Mairie du domicile	Imprimé à compléter
Déchetterie	CCBS	Perte carte, horaires, fonctionnement
Ordures ménagères	Mairie et CCBS	Activation du compte (CCBS) Achat poubelle et composteur (mairie)
Tickets de transport taxis	Mairie du domicile	Se munir de sa carte d'identité et de son avis d'imposition (personne non imposable avant déduction de l'impôt sur le revenu)
Travaux d'urbanisme	Mairie du lieu des travaux	La majorité des travaux doivent être déclarés en mairie – Se renseigner au préalable auprès du service urbanisme – Possibilité de déposer un dossier papier (CERFA) ou par voie électronique (https://portail.siea-sig.fr)
Dépôt de plainte	Gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône	
Occupation du domaine public	Mairie du lieu des travaux	Imprimé à compléter 2 mois avant le début des travaux (travaux, dépôt de matériaux, échafaudage...)
Coupure d'eau, électricité, gaz, téléphone	Fournisseur	
Panne éclairage public	Mairie	

Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées

RETROSPECTIVE DE LA MARPA

1990 : Les élus du canton de Bâgé-Le-Chatel décident de développer un projet spécifique en matière d'accueil des aînés en milieu rural.

1991 : Ils créent l'association « Pour le maintien dans le cadre de vie des personnes âgées en perte d'autonomie du canton de Bâgé-Le-Chatel ».

Le conseil d'administration se compose de 19 membres dont Mme Denise JOSSERAND (présidente), Mr Michel PELLETIER et Mr Armand MOREL (vice-présidents), Mr René FERRAND (secrétaire), Mr Georges ROBIN (secrétaire-adjoint), Mr Georges BROYER (trésorier) et Mr Robert HURTEVENT (trésorier-adjoint). Le projet de la réalisation d'une MARPA comprend une « Maison Mère » implantée à Manziat et 2 satellites sur les communes de Bâgé La Ville et Dommartin. Le projet s'élève à 10 663 400 Francs (1 625 624,85€), financé par le don des terrains viabilisés par les 3 communes ; le bailleur social OPAC actuellement DYNACITE ; les caisses de retraite CANCAVA et CAMARCA ; la caisse centrale de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et la MSA de l'Ain. Tous ces emprunts seront intégralement remboursés par l'association. Ce projet a été subventionné par la Région Rhône Alpes, le département de l'Ain, l'OPAC et la MSA à hauteur d'environ 3 200 000 Francs (487 836 €). Grâce à tous les bénévoles de l'association, le soutien du SIVOM du Canton de Bâgé-Le-Chatel et la collaboration de la MSA, la MARPA de Manziat « Maison Mère » a ouvert ses portes en 1994, puis celles de Dommartin et Bagé la Ville en 1995, celle de Replonges en 2008 et enfin l'accueil de jour « L'Entre-Temps » en 2011 (cette dernière structure a vocation à accueillir des personnes âgées, vivant à domicile, qui présentent des troubles de type Alzheimer ou apparentés).

Le concept de la MARPA permet d'éviter l'isolement et de favoriser le maintien des personnes âgées en perte d'autonomie dans leur environnement d'origine. Les personnes peuvent y accéder à partir de 60 ans, ils doivent être autonomes ou en perte d'autonomie. Ils apportent également une partie de leur mobilier, leurs objets personnels afin de se sentir bien dans leur nouveau logement dans lequel ils peuvent recevoir la visite de leurs famille et amis. Tous les repas sont préparés sur place par les employés et servis dans la salle de vie commune. Les résidents sont aussi libres de cuisiner dans leur propre appartement. Des prestations sont proposées comme le ménage, la blanchisserie et la téléassistance. Des prises en charge financières sont possibles. Des animations sont proposées aux résidents : gymnastique douce, chorale, rencontres intergénérationnelles avec la bibliothèque, les écoles et le pôle petite enfance, ateliers numériques, réflexologie plantaire, diverses sorties (bateau, restaurant, ...), jeux de société et de cartes, etc.

Membres du bureau de l'association [AMCAVIPA](#)

Association pour le [Maintien](#) dans le [Cadre](#) de [Vie](#) des [Personnes Agées](#)

–Président : Mr Michel PELLETIER

–Président délégué: Mr Guy BILLOUDET

–Vice-Président: Mr Jean-Paul BENAS

–Trésorière : Mme Jocelyne CHAMEROY

–Référént bâtiments : Mr André CHAMEROY

Mme Colette BILLOUDET ,Mme Marie-Rose RUDE, Mme Agnès CATHERIN , Mr Jean-Claude RUDE et Mme Elisabeth DOUARD

Les représentants des communes : Mr Denis LARDET, Mme Nathalie CHAMBARD, Mr Bertrand VERNOUX, Mr Christian BERNIGAUD et Mme Isabelle MERONI

La direction : Mme Manel HOURRIG

Un lieu de vie agréable, convivial et chaleureux



COMMISSION COMMUNICATION

ZOOM SUR LES PROS

De nouveaux professionnels s'installent régulièrement sur notre commune et les membres de la commission communication souhaitent vous les présenter.

COLIN MULTISERVICES ESPACES VERTS

Entretien de tous les extérieurs :

- Semis et tonte de gazon
- Taille et remplacement d'arbres et de haies
- Vente et plantation de végétaux
- Pose de murets et de clôtures en grillage rigide ou non
- Nettoyage de terrasses
- Démoussage de toitures

Possibilité de contrat annuel

Agrée au service à la personne afin de bénéficier du crédit d'impôt

Intervention sans forfait de déplacement dans un rayon de 10 km autour de Manziat

Déplacement possible sur les départements de l'Ain, du Rhône et de la Saône et Loire

Tél : 06 18 74 05 11

Mail : colin.multiserviices.espacevert@gmail.com



**Colin multiservices
Espaces verts**

**Taille de haies, arbustes,
Débroussaillage, Tonte,
pose et entretien de clôtures
vente de végétaux**

Possibilité de contrat annuel d'entretien

 colin.multiserviices.espacevert@gmail.com
 Siret / 947 789 657 00014
Tel / 06 18 74 05 11

Agréé services à la personne

AS TOITURE

Charpentier, couvreur et zingueur

Tous travaux et toutes réparations sur structures à rénover ou neuves

Pose de zinguerie pour l'écoulement d'eaux pluviales de toiture

Pose de tuiles, de vélux

Habillage de rives

Pose de cheminée et d'abergement



Mr Anthony STADELMANN

53 rue des Barberies à Manziat

Tel: 06 87 55 68 95

Mail: astoiture@free.fr



ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

AMICALE DES SUPPORTERS DU FCM

L'amicale des supporters du F.C.M est composée en grande partie d'anciens joueurs toujours sur le pont pour apporter leur soutien moral et financier au F.C.M depuis la saison 1992/1993 à l'initiative de Marcel BENOIT.

Au cours de la saison, différentes manifestations sont organisées : beaujolais nouveau, saucisses/frites/ bières, tartines de fromage fort, crêpes, cartons de tombola, pot de l'amitié et une nouvelle manifestation, concours de pétanque au boulodrome de Dommartin.

Le bureau

Président fondateur : Marcel BENOIT

Président : Christian CATHERIN

Président adjoint : Frédéric NEVORET

Trésorier : René RATTON

Trésorier adjoint : Jean LAURENT

Secrétaire : Jean-Luc BROYER

Secrétaire adjoint : Bernard BOURGEOIS



7 autres associations ont été sollicitées pour apparaître dans ce numéro mais elles n'ont pas répondu.
C'est pourquoi l'amicale des supporters du FCM se retrouve seule en présentation !

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18
Absents excusés : BERNARD Stéphanie, GIBOT Alain et REVEL Grégory

Procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022 : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 juillet dernier à mains levées avec 14 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors du conseil

1/ Décisions modificatives n°4 au budget communal et n°1 au budget assainissement

M. le maire explique au conseil qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements de virements de compte à compte afin, notamment de procéder aux amortissements.

Budget communal

DECISION MODIFICATIVE 4/2022					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			752/042 loyers semcoda		1 600,00 €
			752/075 loyers		-1 600,00 €
		TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16878/040	loyers semcoda	1 600,00 €			
10226	taxe aménagement	-1 600,00 €			
2315/178		-20 000,00 €			
2151/20212		20 000,00 €			
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

Budget assainissement

DECISION MODIFICATIVE 1/2022					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6811/042		127 892,00 €	777/042		33231,00
			70613		40000,00
			70611		54661,00
	TOTAL	127 892,00 €		TOTAL	127892,00
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1391/040		33 231,00 €	28158/040		52711,00
2315/26		94 661,00 €	2813/040		75181,00
	TOTAL	127 892,00 €		TOTAL	127892,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide :

–La décision modificative n°4 au budget communal ainsi qu'elle est présentée ci-dessus

–La décision modificative n°1 au budget assainissement ainsi qu'elle est présentée ci-dessus.

2/ Passage à la M57

M. le maire explique que lors de sa séance du 28 juin dernier, le conseil municipal a validé le passage à la nomenclature M57 pour le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2023. Toutefois une nouvelle donnée fait qu'il est nécessaire d'avoir l'avis de la trésorerie avant de valider ce passage et cet avis doit être préalable au vote du conseil. Le trésorier a donc donné son avis favorable par courrier en date de ce jour pour le passage à la M57 simplifiée du budget communal au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

valide le passage à la M57 simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2023.

3/ Tarifs de location de salles

M. le maire explique au conseil que la commune a été saisie d'une demande de location de la salle nord pour des séances de relaxation organisées par une auto-entreprise extérieure de Manziat. Aucun tarif n'existant pour ce type de location et le créneau demandé étant libre, M. le maire propose de retenir le tarif de 10 € de l'heure.

En parallèle, afin de faciliter le travail de gestion des factures, et des échanges avec la trésorerie de Bourg en Bresse, il propose de regrouper l'ensemble des tarifs en un seul tableau récapitulatif auquel s'ajoute le tarif proposé ce jour.

BIBLIOTHÈQUE	
Entreprise de Manziat	
Autoentreprise de Manziat	5€/ heure (mini. 3 heures)
(1)	
GYMNASÉ	
Manifestation sportive occasionnelle du territoire CC	100€/jour (Hors Territoire CC 200€/jour)
caution 1000€	
Manifestation autre	3000€/jour
caution 4500€	
Utilisation régulière (tarif à l'heure)	
Autoentreprise de Manziat (1)	
Association sportive de Manziat ou de la communauté de communes	5€ (mini. 3 heures)
Association sportive hors communauté de communes	10€ (mini. 2 heures)
Gendarmerie de St Laurent	5 €
S/S	
Lot de 10 jetons pour le chauffage 40€	

SALLE DES FÊTES							
Salles	Tarif 1 Associations de Manziat (2)		Tarif 2 (Particuliers, CE et entreprises de Manziat)		Tarif 3 Extérieurs		caution
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Salle Sud + Hall + Préau	90 €	162 €	195 €	351 €	335 €	603 €	700 €
Salle Sud + Hall + Préau + Cuisine	120 €	216 €	270 €	486 €	470 €	846 €	1 200 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène	140 €	252 €	290 €	522 €	490 €	882 €	1 000 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène + Salle Nord	200 €	360 €	410 €	738 €	690 €	1 242 €	1 500 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène + Cuisine	170 €	306 €	365 €	657 €	625 €	1 125 €	1 500 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène + Cuisine + Salle Nord	230 €	414 €	485 €	873 €	825 €	1 485 €	2 000 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène	200 €	360 €	410 €	738 €	690 €	1 242 €	1 700 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène + Cuisine	230 €	414 €	485 €	873 €	825 €	1 485 €	2 200 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène + Salle Nord	260 €	468 €	530 €	954 €	890 €	1 602 €	2 200 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène + Salle Nord + Cuisine	290 €	522 €	605 €	1 089 €	1 025 €	1 845 €	2 700 €
Salle Nord	60 €	108 €	120 €	216 €	200 €	360 €	500 €
Sono	10 €	18 €	25 €	45 €	45 €	81 €	1 000 €
Les jours supplémentaires seront facturés 80 % du tarif 1 jour							
Tables rondes 3€/l'unité							
En cas de gratuité, forfait casse minimum 15€							

Bal (association de Manziat) Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène	1 jour 500€	2 jours 900€		caution 1700€
Enterrement civil et/ou verre de l'amitié suite à un enterrement civil ou religieux				
Salle sud et/ou centrale ou nord			Tarif	caution
			50 €	500 €
cuisine et vaisselle			75 €	500 €
sono			25 €	1 000 €
Assemblée générale (association de Manziat)				
Salle sud et/ou centrale ou nord			Tarif	caution
			0 €	voir ci-dessus
cuisine et vaisselle			30 €	500 €
sono			10 €	1 000 €
Répétitions supplémentaires des concerts (des harmonies et chorale de Manziat)				
location de la scène : été (mai à sept) 3€/heure – hiver (oct à avril) 6€/heure				
Audition des élèves de l'école de musique JA/UM Salle centrale (hors cuisine et sono) 70€ / mini 3 heures				
Utilisation régulière (tarif à l'heure)				
Salle Nord				
Associations de Manziat				
Tarif été (mai à sept)				
			3 €	
Tarif hiver (oct à avril)				
			6 €	
Association des Paralysés de France				
			4 €	
Autoentreprise (1)				
			10 €	
Salle Centrale				
			20 €	
Association Art n Danse				
(1) Accord préalable du conseil municipal obligatoire.				
(2) La FNACA de Manziat bénéficiera du Tarif 1				
GRATUITÉS BIBLIOTHEQUE Associations de Manziat GYMNASSE Établissements scolaires de la communauté de communes SALLE DES FÊTES (hors cuisine) Associations de Manziat : assemblée générale ordinaire / répétition Générale avant un spectacle Écoles : Arbre de Noël (et répétitions) Conscrits de Manziat : remise des cocardes des 10 ans / Banquet de la classe de l'année en cours Dons du sang Services de la Communauté de Communes (OT, RAM...)				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide : le tarif de 10 €/heure pour une auto-entreprise extérieure à Manziat ainsi que le tableau récapitulatif des tarifs de locations de salles ainsi qu'il est établi ci-dessus.

4/ Rapport annuel du délégataire Saur

M. le maire explique au conseil que notre délégataire, La SAUR nous a fait parvenir son rapport annuel dont chaque conseiller a reçu un exemplaire préalablement au conseil.

En parallèle, la police de l'eau nous a adressé un certain nombre d'observations, transmises pour traitement à la SAUR. Cette dernière a présenté en mairie les réponses à ces questionnements et celles-ci seront adressées à la police de l'eau.

Le RPQS issu des éléments contenus dans le rapport et de la validation de la police de l'eau suite aux réponses aux questionnements fera l'objet d'une validation lors d'un prochain conseil.

Ce point ne donne pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

5/ RPQS Syndicat Eau Potable Saône Veyle Reyssouze

M. le maire explique au conseil que le syndicat d'eau potable

Saône Veyle Reyssouze a approuvé lors de son conseil du 28 juin 2022 le RPQS d'eau potable pour l'exercice 2021.

Chaque commune membre du syndicat doit débattre de ce rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux préalablement au présent conseil.

Ce point ne donne pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

6/ Point sur l'évolution des énergies

M. le maire explique au conseil que suite à l'annonce des augmentations du coût des énergies, il a été pris contact avec le S.I.E.A., la commune appartenant à un groupement de commandes pour l'électricité et le gaz.

Un tableau récapitulatif des dépenses par bâtiment depuis 2018 est présenté aux conseillers.

Jusqu'à la fin de l'année 2022, le montant des dépenses relatives à l'électricité sera stable par rapport à 2021.

Le S.I.E.A. est en renégociation concernant le coût de l'électricité et une hausse de 15% pour les dépenses de l'éclairage public est d'ores et déjà annoncée, concernant les dépenses pour les bâtiments, l'impact de l'augmentation n'est à ce jour pas connue.

En ce qui concerne le marché du gaz, une consultation a été lancée par le S.I.E.A. et courant novembre, la commune devrait être fixée.

D'ores et déjà une augmentation est prévisible tant en ce qui concerne l'électricité que le gaz, c'est pourquoi, la commune prendra toutes les mesures afin d'alléger au maximum son impact sur les dépenses de fonctionnement, notamment maintien d'une température à 19° dans les bâtiments publics (uniquement lorsque ceux-ci sont occupés), des illuminations de Noël minimalistes. Concernant l'éclairage public, les conseillers municipaux proposent de reculer d'une heure l'éclairage du matin en passant de 5h (heure actuelle) à 6h pour la mise en route.

Ce point ne donne pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

7/ Haies bocagères

M. le maire expose au conseil que la commune a un projet de plantation de haies champêtres sur des terrains communaux dans le but de créer des corridors écologiques, comme il en existe déjà à réaliser au cours de l'hiver 2022/2023. Ce projet se réalisera en partenariat avec la MFR de Bâgé-le-Châtel permettant ainsi aux élèves de cet établissement de bénéficier d'un cas pratique.

Au total 431 mètres linéaires à planter répartis comme suit :

–85 m Chemin de la Verpillière

–90 m à Chassagne (vers le stade de foot)

–46 m en linéaire sur l'arrière de la salle des fêtes ainsi que 6 haies de forme courbe représentant une longueur totale de 90 m

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du département de l'Ain à hauteur de 80%.

Pour ce projet, la commune a missionné le service Missions Haies de l'Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes, afin de monter le dossier de demande de subvention, de choisir les essences des arbres et arbustes adaptées à notre environnement, et suivre le chantier.

Le coût de ce projet s'élève à 6 438.00 € le montant de la subvention demandé s'élève à 5 151.95 € soit un reste à charge pour la commune en fonds propres de 1 247.05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

– valide les opérations ainsi que leurs montants hors taxes

– autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter l'aide du Conseil Départemental

– à signer toute convention nécessaire au partenariat avec la M.F.R. de Bâgé-le-Châtel pour la réalisation de ce chantier.

8/ Inclusion numérique

La C.A.F., dans un objectif global d'accès aux droits et de réduction de la fracture numérique pour une meilleure inclusion des publics, souhaite continuer de participer à l'amélioration de l'accompagnement des allocataires et des familles dans leurs besoins numériques quotidiens. Pour cela, elle a lancé un appel à projet « Inclusion numérique et Accès aux droits » auquel la commune a souhaité participer. En effet, depuis plusieurs années, la commune met à disposition de ses habitants des ateliers informatiques afin de permettre à ces derniers de disposer d'un accès à l'informatique et aux pratiques internet de plus en plus développées. Cependant le matériel utilisé est vieillissant, et il aurait besoin d'être renouvelé.

M. le maire explique au conseil que la commune souhaite demander une subvention (pouvant aller jusqu'à 80%) pour financer cet investissement nécessaire au bon fonctionnement de ce service de proximité. En parallèle et en complément des ateliers proposés par la commune, une convention a été signée avec le S.I.E.A pour la mise à disposition d'un conseiller numérique qui propose des permanences hebdomadaires. Le dossier de demande de subvention ne portera que sur l'investissement du matériel, la commune conservant à sa charge tous les frais annexes et récurrents (fluides de la mise à disposition de la salle, abonnement internet, coût de la convention avec le S.I.E.A.....).

Le coût de cet investissement s'élève à 6 749.00 €, le montant de la subvention demandée s'élève à 5 399.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

– valide les opérations ainsi que leurs montants toutes taxes comprises

– autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter l'aide de la C.A.F.

Divers

. M. le maire s'est rendu à la cérémonie de présentation du nouveau prêtre à Feillens le 4 août.

. La cérémonie de l'envol du Maréchal De Lattre aura lieu le 17 octobre prochain à 17h, M. le maire invite tous les conseillers municipaux à y participer.

. De nouvelles incivilités relatives au brulage des déchets ont eu lieu, un article paraîtra dans le prochain Manziat Infos afin de rappeler les règles. M. le maire rappelle que ces incivilités sont passibles d'une amende dont le montant est fixé par le tribunal.

. Malgré les rappels déjà fait, il y a encore des dégradations des voiries par les engins des agriculteurs/maraichers. Des photos sont projetées au conseil municipal. M. le maire donne lecture d'un courrier qui sera adressé aux maraichers, l'ensemble des conseillers municipaux approuve cette démarche ainsi que la teneur du courrier.

. le salon des maires aura lieu à Bourg en Bresse le 07 octobre, les conseillers qui souhaitent y participer sont invités à se rapprocher de la directrice générale des services pour leur inscription.

Assemblées générales

– Société de Chasse : 02 août – M. le maire n'a pu se rendre à l'assemblée générale et s'en est excusé auprès de l'association. Toutefois, il précise que le président est une personne précieuse, très impliqué sur les points qui concerne la sécurité et la vigilance lors des battues.

– Badminton : 09 septembre 09/09 : Assemblée générale repoussée à une date non connue à ce jour

– Tennis : 10 septembre – M. le maire et N. Chambard. Bilan satisfaisant de cette année.

– Chorale Bouche à Oreille : 15 septembre – N. Chambard. Bilan déficitaire cette année mais cela est dû en grande partie aux cotisations versées pendant la période COVID et qui n'ont pas été redemandées et les entrées moindres pour leur concert. En projet pour cette année des concerts (dont Mâcon et sur Manziat la participation des loups chantants des papillons blancs), l'animation de Noël, la brocante, et l'organisation de la fête de la musique. Aucun changement dans le bureau

– OGE : 27 septembre 27/09 – N. Chambard. Inauguration de la fresque de l'école privée avec projection d'un film. En prévision la fête de Noël, le goûter, des ventes à emporter. Une modification du bureau à venir.

CCBS

. commission petite enfance/solidarité : 6 septembre – E. Fayard : 6/09 : Présentation de la convention territoriale de la CAF et de la convention territoriale de gestion qui a conduit la commission à choisir 4 axes de thématiques de travail : enfance/jeunesse – aide à la parentalité – seniors – accès au droit et inclusion numérique.

Comptes rendus des commissions :

Commission finances

La commission s'est réunie le 20 septembre afin de faire un point sur les recettes et dépenses et la prévision financière des travaux de la RD 933. A l'issue de cette réunion, la directrice générale des services et M. Perret, conseiller aux décideurs locaux se sont rencontrés pour évoquer les différents scénarios de financement possibles de ces travaux. A ce jour, aucun emprunt n'est envisagé, mais la finalisation de cette étude se fera lors de la clôture de l'exercice financier 2021.

Commission assainissement environnement

. N. Chambard (référente des chemins de randonnée à la CCBS) organisera avec la commission environnement une sortie afin de voir où en est le balisage actuel.

. Ventes peupliers : l'entreprise Sylcobo a procédé à l'arrachage et au broyage de peupliers qui n'avaient pas été entretenus et risquaient de mourir. Des photos sont présentées aux conseillers

municipaux sur l'ampleur du chantier.

Commission Bâtiments

. mairie : un devis a été demandé afin de changer les luminaires en LED en prévision du budget 2023

. école : la peinture a été refaite dans les toilettes primaires extérieures et une classe au 1^{er} étage par J.L. Boyat en août

. MAM : phase de finalisation des travaux. Une date sera fixée prochainement pour une visite du bâtiment par le conseil

. salle des fêtes : un devis de nettoyage du circuit de chauffage (obligatoire) a été établi par l'entreprise Deschamps pour 3788 € HT

. antenne relais téléphonique : une réunion a eu lieu fin août pour analyser les sites d'implantation possibles, le 6 octobre, un survol de drone sur ces sites sera effectué

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission PLUI

Un retour a été fait mi-septembre de la vérification et la mise à jour des emplacements réservés de la commune.

Réunion COPIL du 20 septembre : présentation du calendrier prévisionnel et analyse de la compatibilité du projet PLUI avec le SCOT approuvé en juillet 2022.

134 prescriptions ou recommandations ont été analysés pour adoption ou non.

Concernant les surfaces constructibles, un nouvel effort a été demandé aux communes en juillet. Pour Manziat, c'est la zone d'activité économique qui est réduite de 6800 m². A la date de la réunion deux communes refusent toujours de participer à la réduction de surfaces.

Le président de la CCBS a insisté sur le fait que toutes les communes doivent faire un effort. Il reste aussi 3ha de surface habitant en trop pour la surface activité économique, la demande est de 47 ha pour un maximum autorisé par le SCOT de 43.3 ha.

Concernant le zonage habitant, il nous est demandé de prioriser les différents secteurs à bâtir en deux temps 2022/2028 et 2029/2035.

Commission communication

. réunion associations fête patronale : 7 septembre – M. le maire, S. Bernard, N. Chambard. Le FMC s'est porté volontaire pour reprendre cet événement, sous une forme différente (détails à venir), le tennis lui assurera le concours de pétanque organisé le lendemain. Merci à eux et à toutes les associations d'avoir répondu présentes à cette réunion.

. le prochain manziat infos paraîtra en octobre.

Commission manifestations

. spectacle : 8 octobre – les conseillers municipaux installeront les chaises dès 11h.

. décorations de Noël : les conseillers municipaux décident que cette année, suite à l'augmentation du coût des énergies, il ne sera pas procéder à l'illumination de la commune comme cela était le cas ces dernières années. La commission décos de Noël se réunira début octobre.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque

. accueil nouvelle directrice – M. le maire, N. Chambard, V. Huth et Laetitia Pichon Thomasson (nouvelle directrice) se sont réunies mi-septembre en présence des institutrices et des ATSEM afin de faire un tour d'horizon de l'organisation et de la collaboration avec la mairie, mais également de faire un point sur le planning de ménage (moins contraignant qu'en période de COVID).

. réunion conscripts pour bal 09 septembre : M. le maire, N. Chambard, l'ensemble des organisateurs et des parents (en charge de la sécurité) étaient présents, ainsi qu'un représentant de la gendarmerie pour faire un point sur le bal à venir. M. le maire, et N. Chambard tiennent à souligner que l'ensemble des règles ont été scrupuleusement respectées. Le bal est une réussite pour tous.

. ccas 21/09 : Les points abordés : opération brioche (8 octobre), banquet et préparation des colis de Noël

. inauguration fresque école privée : ce jour, plusieurs conseillers étaient présents à cette inauguration, la fresque est une belle réalisation

. restaurant scolaire : début septembre, M. le maire a adressé à l'ensemble des parents des écoles publique et privée un courrier les appelant à se mobiliser afin d'aider les bénévoles du restaurant scolaire (à ce jour il ne reste que 5 personnes).

. cours informatiques : une air box a été commandée et sera installée début octobre afin de faciliter l'accès internet. Elle pourra également servir ponctuellement aux pompiers lors de leurs formations. Un flash info a été distribué ce week-end annonçant la reprise des cours, une réunion d'information est organisée le 11 octobre en mairie.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques

Voirie : Le reprofilage de l'Impasse de Chavanaz est terminé, cette première phase de travaux sera suivie finalisée au printemps.

Les travaux de la RD 1 sont en cours. Le département a procédé au renouvellement de la bande de roulement, M. le maire demande à l'adjoint à la voirie de se mettre en rapport avec eux pour ce qui concerne le marquage au sol. Une commission est prévue ce 4 octobre afin de présenter le dossier de consultation des travaux de réhabilitation de la RD 933/RD1.

Un renforcement d'un poteau EDF Rue de la Sozaye a été réalisé ce jour par l'entreprise De Gata.

Eclairage public : une tournée des membres de la commission sera programmée prochainement pour recenser les dysfonctionnement de l'éclairage public (ampoules abîmées...)

Fleurissement : Le 30 juillet, le jury du fleurissement dans le cadre de la participation de la commune au concours en vue de l'attribution de la 1^{ère} fleur s'est bien déroulée. M. le maire, M. Catherin, J. Musy, et V. Huth étaient présents. M. le maire remercie les bénévoles, les agents pour leur travail sur le terrain, et V. Huth pour la préparation du dossier de présentation. Malgré l'interdiction d'arrosage imposée par la préfecture, les membres du jury ont pu apprécier notre commune. Ils doivent se retrouver pour délibérer et nous devrions connaître les résultats d'ici la fin de l'année. M. le maire précise que l'essentiel est de participer. En parallèle deux habitants participent aux concours des maisons fleuries.

Séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18

Absents excusés : BENOIT Monique et BOURGEOIS Josette

➤ Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées, avec 15 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors du conseil.

1/ Décision modificative n°5 au budget communal

M. le maire précise qu'afin de finaliser la fin d'année et d'être au plus près des prévisions budgétaires et notamment de la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il y a lieu de faire quelques ajustements de compte à compte.

DECISION MODIFICATIVE 5/2022					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
60632	fournitures de petit équipement	-1 500,00 €			
6068	autres mat et fournitures	-1 000,00 €			
615221	bâtiments publics	-15 000,00 €			
615228	autres bâtiments	5 000,00 €			
61551	entretien matériel roulant	-5 000,00 €			
61558	entretien autre matériel	-1 200,00 €			
6232	fêtes et cérémonies	-1 000,00 €			
6411	personnel titulaire	2 000,00 €			
6413	personnel non titulaire	5 000,00 €			
6453	cotisations retraites	13 500,00 €			
6454	cotisation ursaff	-800,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2116/134	cimetière	-300,00 €			
2315/178	RD933	-15 200,00 €			
2183/184	informatique école	500,00 €			
2151/20212	voiries	15 000,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la décision modificative n°4 au budget communal ainsi qu'elle est présentée ci-dessus

2/ RPQS MANZIAT

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Suite à l'audit de la DSP et la modification des tarifs votés en conseil, aux échanges avec la police de l'eau suite au rapport qui leur est adressé par la SAUR, la commune n'a pu présenter ce rapport au conseil que ce soir.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en

avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021, et autorise M. le maire à procéder à toutes publications en découlant.

3/ Redevance assainissement

M. le maire expose au conseil que lors de sa séance du 23 novembre 2016, il avait été décidé que la redevance assainissement serait doublée (majorée à 100%) pour les habitants qui déversent les eaux claires de leur habitation dans le réseau d'assainissement.

La commune a engagé depuis 2017, une démarche de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Des enquêtes de riverains ont été menées et même si la majorité d'entre elles se sont révélées conformes, ou sont devenues conformes suite à des travaux effectués par les propriétaires, certaines habitations ont toujours des eaux pluviales qui sont déversées dans le réseau d'assainissement et inversement. Il faut absolument que les riverains concernés se mettent en conformité afin que la commune ne soit pas sanctionnée par la police de l'eau.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider pour ces propriétés non conformes une redevance d'assainissement majorée à 500% comme le propose la loi.

Cette pénalité sera appliquée au terme d'un délai d'un an à compter de la réception du courrier les informant que des travaux doivent être effectués, et ne sera levée que quand la mise en conformité aura été constatée. Ce n'est pas de gaité de cœur de faire le gendarme mais il faut se plier aux exigences environnementales pour bien sûr préserver nos ressources en eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide pour les propriétés non conformes une redevance d'assainissement majorée à 500%. Cette pénalité sera appliquée au terme d'un délai d'un an à compter de la réception du courrier les informant que des travaux doivent être effectués, et ne sera levée que quand la mise en conformité aura été constatée.

4/ Point sur l'évolution des énergies

M. le maire rappelle que lors du dernier conseil il avait été fait un point sur l'évolution du tarif de l'électricité pour 2023. L'évolution prévisionnelle annoncée de 15% semble se confirmer.

Concernant le gaz, la situation est plus pessimiste. En effet, le prix du gaz pour la commune en 2023 va être multiplié par 4 par rapport à notre contrat 2022.

Des mesures sont prises sur le terrain (limitation au plus juste du chauffage dans les bâtiments communaux...) M. le maire tiendra le conseil informé de l'évolution du coût énergétique lors des prochains conseils.

Divers

-Salon des maires 7/10 : M. le maire s'est rendu au salon des

maires et a pu rencontrer certains partenaires (comme EDF) afin d'essayer de régler certaines problématiques.

–Cérémonie De l'arbre 17/10 : M. le maire adresse un grand merci à tous ceux qui ont pu se rendre disponibles, aux porte-drapeaux de Manziat et à ceux venant des extérieurs ainsi qu'aux élus.

–Nouveau kinésithérapeute : M. le maire l'a rencontré et lui souhaite la bienvenue à M. SIU

–Remise nouveau drapeau Fnaca 3/11 : M. le maire remercie N. Chambard et C. Charvet qui se sont rendues à la cérémonie en présence de Gérard Gonod (porte-drapeau officiel) et Henri Vayer. Dans l'Ain se sont 26 drapeaux lourds et vieux qui ont été remplacés. Certaines communes, comme Manziat, ont pris en charge une partie du coût de ce nouveau drapeau. M. Bathias, trésorier départemental a remercié ces communes pour leur financement.

–Spectacle bibliothèque 15/11 « A quoi tu joues ? » Une ouverture au public (sur inscription) est prévue à 17h30.

–Club vidéo de Mâcon a contacté la commune pour disposer d'un local. Plusieurs manziatys font partie de cette association. M. le maire propose de louer l'ancien local utilisé par le FCM à la bibliothèque pour un loyer annuel de 800.00 €. L'association se propose également de couvrir des événements sur Manziat (communaux ou associatifs). Le conseil municipal donne un avis favorable à la venue de cette association.

–Mise en sécurité (procédure d'urgence) : Un habitant a alerté la commune sur l'état de délabrement de son habitation et de la dangerosité que cela pouvait créer pour sa sécurité physique. M. le maire et la Directrice générale des services se sont mis en rapport avec l'ADIL, les services sociaux, et le gestionnaire bailleur du bien, afin de faire un état de la situation sur le terrain. La commune ne disposant pas d'expert en bâtiment et par principe de précaution, d'un commun accord avec chacun des partenaires précités, un nouveau logement a été retrouvé pour cet habitant et M. le maire a pris un arrêté de mise en sécurité du bâtiment jusqu'à nouvel ordre.

Assemblées générales

–Sou des écoles 06/10 (N. Chambard) : Le bilan 2021 est satisfaisant. Les élèves des classes de CE2/CM1/CM2 ont effectué un voyage à Lamoura financé à 77% par le sou des écoles (reste à charge pur les familles 60 €) – projets à venir : sortie des maternelles à la ferme, planétarium en classe de motricité, 4 classes inscrites à l'USEP – 4 membres ont quitté le bureau du Sou des Ecoles. La nouvelle présidente est Julie Darbon. A noter une augmentation du tarif de garderie à venir (actuellement 0.5 € du ¼ d'heure)

–Jeanne d'arc 7/10 (N. Chambard) : A ce jour, 48 musiciens (68% manziatys) Le bilan 2021 est négatif (belote annulée, concert d'hiver qui n'a pas marché...) Pour 2022 : apéro-concert le 18 novembre, plusieurs concerts. Effectif de l'école de musique Manziat/Feillens 2022/2023 : 14 élèves

–Cap manziat 12/10 : (M. le maire) – l'association se porte bien. Pour les animations de Noël l'idée est de mobiliser les enfants, une réflexion est en cours (vitrines, jeux...) Nouvelle Présidente : Annabelle Roberjot

–Restaurant scolaire 12/10 (N. Chambard) : Une mobilisation des parents en augmentation pour l'assemblée générale. M. le maire avait lancé dans un courrier adressé à l'ensemble des parents une

alerte sur l'essoufflement des membres actuels du bureau. Aujourd'hui 8 nouveaux membres composés de parents des deux écoles ont intégré le bureau. S.E.R. prestataire des repas était également présent, afin d'expliquer pourquoi une augmentation de 15% avait été mise en place au mois de mai. Le prix du ticket repas sera augmenté à compter du 1^{er} novembre de 8.5%. En 2021 c'est 21 575 repas qui ont été servis ce qui fait une moyenne de 190 repas par jour. A ce jour il est proposé un repas végétarien par semaine. Les membres de l'association ont chaleureusement remercié Agnès Charpigny pour ses 14 ans de présence au sein de l'association et ses 6 années de présidence.

–AG Manziat Bad Loisirs 21/10 (N. Chambard): Bilan 2021 : 68 adhérents et 2022/2023 : 66. Cette année l'association est en déficit pour cause de report de licence suite au covid. Des tournois internes ont eu lieu (Roche Vineuse et Buellas). En projet tournois avec les pompiers de Manziat, Buellas.

–Club de l'amitié 02/11 (N. Chambard): Bureau inchangé. L'effectif est en baisse, seulement 20 personnes contre 38 avant Covid. Le club propose des activités tous les 15 jours. Le bilan est déficitaire pour cette année.

MARPA

Le Manziat Infos est bien diffusé aux résidents, toutefois, la directrice de la MARPA a souhaité en avoir un exemplaire par mél, cela a été fait dès le dernier numéro. La conseillère numérique interviendra tous les quinze jours à partir de décembre auprès des résidents. Un exercice incendie sera organisé prochainement avec les pompiers de Manziat. La prochaine réunion du bureau aura lieu le 16/11, N. Chambard y sera présente. M. le maire remercie D. Jossierand, qui a adressé un mél en mairie afin de rectifier la date de création de la MARPA indiquée dans le procès-verbal du conseil du 28 juin dernier. Un article sur la MARPA et son histoire paraîtra dans le prochain Manziat Infos.

Comptes rendus des commissions

Commission assainissement environnement

Journée de nettoyage a été fixée pour le 25/03 2023

Les membres de la commission vont se réunir à l'issue du présent conseil pour prévoir une sortie pour les chemins de randonnée.

Commission Bâtiments

Visite du chantier Mam 5/11 par les conseillers municipaux. Une réunion de chantier lundi 7 novembre afin de finaliser les travaux de fignolage. Le portail est en cours de pose.

Préalablement à la visite en vue de l'agrément des assistantes maternelles une visite du Département ainsi que de la CAF a eu lieu ce matin (compte-rendu à recevoir).

Projet antenne relais téléphone : le 04/10 l'analyse par drone sur les deux sites potentiels (ZA de Lavy et la Lie Pontée) a été réalisée (résultats à venir)

Projet photovoltaïque le 11/10 ENEDIS (M. Maleysson) + bureau d'étude enogrin (rdv à venir)

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Commission PLUI : Une réunion du COPIL est prévue le 14 novembre prochain.

Commission communication

Calendrier des manifestations 28/09 : un rappel a été fait aux associations afin de leur expliquer que les associations ne sont prioritaires sur la location de la salle des fêtes que sur les dates récurrentes du calendrier.

Spectacle mairie 8/10 : la commune s'était engagée lors de la signature du contrat sur une recette pour l'organisateur de 1 500 € (représentant le nombre moyen de places vendues les dernières années). Malheureusement le spectacle n'a pas connu le succès escompté, et la commune doit supporter un reste à charge de 810.00 €.

Cérémonie du 11/11 : S. Bernard a envoyé un mél aux conseillers pour l'organisation de cette cérémonie.

Nouveaux arrivants 26 novembre à 11h

Bulletin : la rédaction du bulletin 2022 a débuté, la commission est convoquée le mercredi 23 novembre à 20h pour ce sujet.

Commission manifestations

Décos de Noël : Les bénévoles et les conseillers ont fabriqué la structure de la maison du père Noël... Reprise des corvées à partir du 16 décembre, installation des décos le 7 décembre matin.

Illuminations : Des animations étant programmées sur la place de la Mairie, ce sera donc elle qui sera allumée et non pas le rond-point comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil.

Fête patronale : M. le maire et S. Bernard rencontreront prochainement le président du FCM afin d'évoquer l'organisation de la prochaine fête patronale.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque

Réunion cours informatiques 11/10 : Une belle réussite cette année puisqu'à ce jour 20 personnes inscrites dont 12 manziatys. Les groupes sont répartis en débutants, tableurs, et gestion des dossiers. Les cours ont débutés aujourd'hui.

Opération brioche 8/10 : N. Chambard donne lecture du mot de remerciement adressé par les responsables de l'opération sur la commune (Jean-Marie BENOIT, Serge FAVRE, André BENOIT et Agnès VAYER). Cette année 2 739.60 € ont été reversés à l'ADAPEI. M. le maire remercie chaleureusement les bénévoles, le CCAS ainsi que les associations pour leur mobilisation.

Conseil école 20/10 : Avec un effectif global de 135 élèves, cela permet d'avoir des classes peu chargées. L'évaluation nationale des classes a été faite. Les nouveaux parents d'élèves ont été élus avec 46.46% de participation. Un exercice incendie et intrusion attentat va être organisé.

Le sou des écoles a pu récupérer auprès de la CAF 20 ordinateurs pour la salle informatique

Stade de foot : Suite à l'accident survenu ce week-end, M. le maire a rappelé au club de foot (comme il l'avait déjà fait), la nécessité pour chacun des utilisateurs de prendre en compte la nécessité de sécuriser les cages amovibles et de bien utiliser les équipements existants pour cela.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques

Le compte rendu de la commission du 04 octobre sera adressé dans les prochains jours à l'ensemble du conseil.

Espaces verts – projet de plantation des haies : La plantation est prévue le 8 février 2023, la préparation du terrain est en cours derrière la salle des fêtes. Le géomètre est intervenu pour remettre des bornes de limite de terrain sur les terrains à Chasagne. Un fossé sera réalisé en limite de parcelle (devis à recevoir de l'entreprise Matthieu Perrusset). M. le maire précise que les élèves de la MFR de Bâgé seront présents afin d'aider aux plantations dans le cadre d'un atelier pratique, toutefois, il serait bien que le maximum de conseillers municipaux et de bénévoles du comité de fleurissement, soit mobilisé pour cette opération ou tout autre Manziaty qui veut y participer.

Syndicat des eaux : Les travaux Route de Dommartin sont en cours

RD 933 : concernant l'enlèvement des poteaux nécessaires à la continuité des travaux, M. le maire est intervenu fermement auprès du SIEA et de l'entreprise en charge de la dépose aérienne de la fibre et de la repose en souterrain. Cette opération devrait arriver à son terme d'ici la fin de l'année afin de pouvoir commencer les aménagements début 2023.

Projet Rue Vieille : Un avant-projet a été présenté ce matin à M. le maire et A. Coulon par le cabinet Axis conseil, le coût de cette opération pour une réalisation au plus simple s'élèverait à 150 000.00 €. Pour l'instant la commune ne dispose pas des fonds nécessaires pour mener à bien ce projet, qui est reporté.

Fibre : Un point a été fait avec l'entreprise Eiffage chargée par le SIEA du déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune.

Aire de jeux : M. le maire souhaite sur des arbres soient plantés vers les jeux d'enfants (devis à recevoir). N. Chambard demande à ce que les services techniques désherbent le bac à sable de façon régulière.